



Avec vous
La force d'agir pour tous

Syndicat **FO** Renault Siège
3, rue Nationale
92100 Boulogne-Billancourt
téléphone : 01 58 17 81 33
télécopieur : 01 58 17 81 55
A.P.I. : NAT 003 3 13
fo.renaultsiege@worldonline.fr



02 . 12 . 2008

Une Négociation Centrale expédiée à la va vite pour des objectifs contestables :

La Solidarité ! Oui, mais ...

Pour quoi ? Par qui ? Comment ?

I. Rappel des faits.

Le 18 novembre dernier, la D.C.R.H. de RENAULT organise précipitamment une "négociation" avec les Organisations Syndicales pour leur proposer un "geste" de "solidarité" au volontariat du Tertiaire envers les Usines en chômage partiel.

Pour couronner le tout, la Direction entend nous confisquer une journée de "R.T.T. Individuelle" pour fermer "collectivement" ses sites de la Région Parisienne le 22 décembre prochain. FO a rejeté cet Accord visant à confisquer les R.T.T. individuelles.

La "cause" semblait scellée d'avance, car ces deux textes à signer étaient préformés avant même le début de ce simulacre de concertation.

II. Etre solidaire... pour répondre à quel objectif ?

L'appel à la solidarité du Tertiaire lancé par la Direction en faveur de quelques Usines a laissé la Délégation **FO** dubitative. En effet, limiter cet Accord à la seule indemnisation du chômage partiel des quatre derniers mois de 2008, et encore de façon très modeste pour le Personnel de certains sites de fabrication, nous a paru très nettement en dessous de nos attentes et nous a interrogé sur les véritables mobiles de la Direction Générale.

Dès septembre, la Direction annonçait une situation volontairement pessimiste. **FO** s'attendait donc à voir anticiper des perspectives pour 2009 et proposer une refonte globale de l'indemnisation du chômage partiel. Même si l'anticipation de l'activité et des résultats pour 2009 se révèle un exercice difficile, la probabilité d'une situation plus périlleuse l'an prochain aurait dû amener à négocier des dispositifs d'indemnisations plus ambitieux et plus équitables que l'Accord de 1986.

Curieusement, la Direction a choisi d'enfermer la discussion dans le cadre du dernier quadrimestre 2008. Cette position est apparue à **FO** étrangement réductrice, alors que l'indemnisation totale du chômage partiel est estimée à des montants encore modestes (moins de 100 millions d'Euros) et que les résultats financiers à fin 2008 sont encore comparables à ceux de fin 2007.

C'est pourquoi, **FO** rejette la conception très partielle de la solidarité affichée par la Direction de RENAULT.

En effet, la rémunération annuelle des Actionnaires de RENAULT (qui se compte en milliard d'Euros) et les promesses de versements annuels de dividendes ne semblent pas remises en cause jusqu'à présent. Rappelons aussi, qu'à la dernière Assemblée Générale des Actionnaires, le Président a fait adopter le principe de rachats d'actions plafonnés à 2,9 milliards. Nous n'oublions pas non plus l'octroi pour les



LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

et aux PARLEMENTAIRES

Vous serez amenés, très prochainement, à décider de nouvelles extensions des dérogations au repos dominical dont les conséquences impacteront considérablement :

1. L'équilibre social et la vie familiale

D'après le sondage BVA des 10 et 11 octobre 2008, 81% des salariés veulent préserver le dimanche comme jour de repos commun, consacré à la vie personnelle, familiale ou associative.

En effet, quelle vie privée, quelle vie de famille lorsque l'un des parents travaille le samedi, l'autre le dimanche et ont des jours de repos hebdomadaires différents, alors que notre société souffre justement d'une déstructuration des liens familiaux ?

Qui, d'autre part, gardera les enfants des salariés en activité le dimanche ?

Il y a là une contradiction avec la volonté affichée du gouvernement de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Quelles activités associatives, culturelles ou sportives pour les salariés travaillant le dimanche ?

2. La vie économique dans les collectivités territoriales

Il ressort que 72 % des salariés n'iraient pas davantage dans les commerces s'ils étaient ouverts 7 jours sur 7 (Sondage BVA des 10 et 11 octobre 2008).

Les consommateurs, qui sont en grande majorité des salariés, ne pourront bénéficier de l'ouverture dominicale s'ils doivent eux-mêmes travailler.

Or, la proposition de loi soutenue par le gouvernement souhaite instituer non seulement l'ouverture permanente des commerces, mais également celle des établissements mettant à disposition des services. Le travail dominical ne sera donc plus exceptionnel, puisque pourrait être concernés des services au public des crèches, (avec les augmentations d'impôts locaux corrélatives), l'ensemble des transports, les banques, les assurances, les fournisseurs, les informaticiens, les agents d'entretien, de livraison...

L'extension de l'ouverture dominicale n'augmentera en rien le pouvoir d'achat des ménages et conduira simplement à reporter certaines dépenses d'un jour sur un autre, sauf à considérer que les ménages dépensent davantage à budget constant, ce qui risque de les pousser vers le surendettement qui constitue d'ores et déjà un fléau en France.

Cette mesure conduira également à la disparition des petits commerces et à une moindre diversité de l'offre dans les magasins.

Les commerces de proximité ne pourront, en effet, rivaliser avec les grands magasins concernant l'amplitude d'ouverture ou l'implantation dans les zones touristiques ou d'attractivité commerciale exceptionnelle où les prix vont grimper, ce qui conduira fatalement à de nombreuses faillites et à la disparition des emplois corrélatifs.

Un autre effet négatif est de réduire la concurrence, à la défense de laquelle le gouvernement se déclare pourtant si attaché !

3. L'environnement et le développement durable

L'extension de l'ouverture dominicale se traduira non pas par une baisse mais par une hausse des prix. Compte tenu des études nord-américaines qui font état d'une hausse de 4% des prix liée à l'ouverture dominicale, il est évident que les dépenses d'énergie pour le chauffage et l'éclairage des magasins le dimanche et le transport des consommateurs vers les lieux de vente pèseront sur la facture finale que ceux-ci devront payer. Au moment où le Grenelle de l'environnement vise à limiter les gaz à effet de serre, on ne peut que regretter des mesures qui auront pour conséquence directe de les accroître.

4. La liberté et les conditions de travail des salariés

68 % des salariés déclarent ne pas vouloir travailler régulièrement le dimanche (Sondage BVA des 10 et 11 octobre 2008).

Prétendre garantir le volontariat des salariés consiste à méconnaître les réalités du monde du travail.

Un droit de refus des salariés garantit-il l'absence de discrimination dans l'évolution de carrière, l'obtention d'augmentations de salaire ou l'attribution de formations ? Le marché du travail ou la notion d'offre raisonnable d'emploi permettent-ils réellement à un salarié de refuser, à l'embauche, un contrat de travail prévoyant le travail du dimanche ?

De plus, le travail dominical ne sera pas nécessairement payé double puisque la proposition de loi compte renvoyer à l'accord d'entreprise le soin de fixer la majoration de salaire sans aucun encadrement. Le dimanche serait, en outre, de moins en moins bien rémunéré, puisque la généralisation du travail le dimanche conduirait à en faire un jour comme les autres et aboutirait à une absence de paiement majoré à terme.

Par ailleurs, le travail du dimanche conduit à la précarité (CDD, Intérim, surcharge de travail due à l'augmentation des amplitudes de travail...). Il deviendra le contrat imposé par les employeurs aux salariés étudiants et aux salariés à temps partiel subi. Or, ce sont de véritables emplois qu'il convient de proposer à l'ensemble des salariés.

Le travail du dimanche se heurte ainsi à de nombreuses politiques que le gouvernement prétend vouloir mener : conciliation entre vie professionnelle et vie privée, Grenelle de l'environnement, lutte contre la concurrence déloyale, lutte contre le stress et la pénibilité au travail...

En l'absence d'effets positifs pour le commerce, est-il impératif de porter un tel coup à ce qui constitue encore l'un des fondements de la cohésion sociale et familiale de notre société : l'existence d'un moment de repos commun régulier et qui n'est destiné qu'à soi ?

Force Ouvrière appelle au respect du dialogue social ayant abouti à des accords plus favorables, que cette proposition de loi conduira à remettre en cause, à la préservation du repos dominical et au strict respect de la législation actuelle qui autorise déjà de nombreuses dérogations.

Certains que vous saurez prendre en considération ces éléments, pour le bien des salariés comme de notre environnement,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, à l'expression de notre sincère considération.

Paris, le 26 novembre 2008

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général

Dirigeants du C.E.G. d'une sur-complémentaire de retraite à hauteur de 15 millions d'euros, ré-ajustable à chaque départ d'un membre, et prélevée sur la substance de l'Entreprise. Pour **FO**, tout cela semble donc parfaitement étranger à la justice sociale la plus élémentaire.

Ne s'agirait-il pas d'une surenchère afin d'obtenir du "cash" du Gouvernement ou de l'Europe à moindre taux d'intérêt ? Puisque la Bourse et les banques n'assurent plus !

III. Etre solidaire... jusqu'où ?

Aussi, cette opération montée par la Direction, en concertation avec trois Organisations signataires, n'apparaît donc à **FO** que comme une tentative de culpabilisation des Salariés des Etablissements tertiaires de RENAULT. Car, la situation de nos Collègues de la Région Parisienne montre, qu'ils donnent déjà beaucoup d'eux-mêmes à l'Entreprise, donc aussi à leurs Collègues des Usines :

- * Depuis l'Accord de 1986, à hauteur de 0,15% de leur salaire, les Salariés du Tertiaires participent au financement du chômage partiel de la Fabrication, alors qu'eux-mêmes sont sensés ne jamais y avoir recours. Pour 2008, un prélèvement sur novembre et décembre est prévu.
- * En tant que "petits porteurs" d'actions Renault ou détenteurs de P.E.G. (Plan d'Epargne Groupe), ils subissent les revers de l'Entreprise, alors qu'ils contribuent à son expansion.
- * En tant que contribuable, ils participent aussi à cette indemnisation au travers des interventions de l'Etat.
- * Par les Plans sociaux et les restructurations, ils supportent la réduction des coûts salariaux ; le cash dégagé aurait dû contribuer au financement du chômage technique.
- * Par le nombre considérable d'heures supplémentaires non rémunérées (forfaitisation), par les congés et les formations non pris (explosion des C.T.I. et des C.E.F.), les Personnels du Tertiaire apportent déjà largement leur pierre à l'édifice RENAULT.
Sans revenir sur le sur-engagement professionnel, le stress, dépressions et suicides, sur les conditions de travail dégradées (open-space et shared-office) et sur les pressions de toutes sortes pour sortir autos et services dans les meilleurs délais et au top qualité.
- * Les prochaines négociations salariales, les augmentations individuelles et le montant des Intéressements permettront là aussi de vérifier le degré de solidarité de la Direction avec son Personnel...

Pour toutes ces raisons et quelques autres, nos Collègues du Tertiaires payent déjà dans l'ensemble un lourd tribut à l'Entreprise. Cela revient directement ou indirectement à leur Collègues des Usines mais reste améliorable par une meilleure redistribution. Pour **FO**, le Personnel tertiaire n'a donc pas à supporter cette tentative supplémentaire de manipulation de la Direction visant à le culpabiliser.

IV. Comment doit s'exercer cette solidarité ?

La grande majorité des Syndicats **FO** de RENAULT (Usines et Tertiaire) a rejeté ce simulacre d'Accord. **FO** a estimé que si solidarité il devait y avoir entre Etablissements et entre Salariés, il n'y avait aucune raison que celle-ci soit accaparée par la Direction. Ensuite, il paraissait nécessaire que cela se fasse dans la transparence, notamment au regard de la situation commerciale et financière de l'Entreprise. Surtout, si la Direction veut faire un abondement, il doit être en rapport avec l'engagement des Salariés du Tertiaire évoquée plus haut, de la participation de l'actionnariat majoritaire, de la solidarité réelle de la direction et, c'est donc 2 ou 3 jours (et non de 1,1 comme actuellement) pour une journée donnée par nos Collègues qu'il aurait fallu "*mettre sur le tapis*" pour rendre cet Accord acceptable. Enfin, l'indemnisation doit s'appliquée in-fine de façon identique à l'ensemble des Usines touchées par le chômage technique, quel que soit sa forme.

D'autre part, la relance par le pouvoir d'achat est indispensable pour relancer la confiance et la croissance mais pas avec des mesures factices ou perverses (voir en pages centrales la lettre ouverte de Jean Claude Mailly au Président de la République). Il ne s'agit pas comme le fait M. C. Ghosn de "braquer" l'Etat en brandissant l'arme du chômage et de préférer le chantage au licenciement...

FO Renault Siège défend partout vos droits. Y compris aux Prud'hommes.